

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 32 - Janvier 2016

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage
Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

À l'aube de la nouvelle année, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2016 : santé, épanouissement dans votre travail et concrétisation de tous vos souhaits.

Nous en parlons depuis quelques mois déjà, mais c'est au cours de ce 1^{er} trimestre que M. le Préfet et la commission départementale de coopération intercommunale vont décider à quelle communauté de communes nous serons rattachés. Sur le bulletin d'octobre 2015, je parlais des 4 possibilités suivantes :

- 1 - Rejoindre le Val saint Vitois
- 2 - Rejoindre la CAGB (Besançon)
- 3 - Rejoindre le pays Loue Lison et Ornans
- 4 - Rejoindre la CCVA communauté de communes du Val d'Amour.

Deux options ont été abandonnées, celles du Val St Vitois et de la CAGB. Le Conseil municipal s'est prononcé pour un rapprochement avec la CCVA (Val d'Amour) par délibération en date du 11 décembre dernier. La presse régionale relate les décisions de chaque commune et vous avez pu constater que plusieurs d'entre elles refusent la proposition de schéma de M. le Préfet. Il appartiendra à la commission adéquate de se prononcer sur les demandes de chaque commune. À noter que dans notre secteur, Buffard et Liesle ont la même position qu'Arc et Senans, celle de rejoindre le Val d'Amour. Cette décision sera très importante pour l'avenir des communes, car il se profile déjà à l'horizon le regroupement des communes afin d'en réduire le nombre pour une meilleure gestion de celles-ci. En Avril nous connaissons la réponse et je ne manquerai pas de vous en informer dans le bulletin.

Le PLU est toujours en cours d'études, mais cette fois nous avançons. Avec les nouvelles dispositions de réduction des surfaces destinées à la construction afin de privilégier les surfaces de terrain à cultiver, nous sommes tenus de respecter un quota constructible d'un maximum de 18 ha environ. Pour expliquer plus complètement ces deux chantiers : PLU et Intercommunalité, j'envisage d'organiser une réunion publique en avril.

Pour 2016 nous avons déposé des demandes de subventions : construction de salles de sport, agrandissement du camping, réfection de la voirie rue de l'Espérance et rue des Carrières, réfection de la peinture au groupe scolaire, construction de trottoirs avenue de La Saline. La station d'épuration sera mise en service dans le milieu de l'année.

Nous préparons actuellement les budgets pour 2016. Je proposerai au Conseil municipal d'augmenter la part communale de 2 %. Je rappelle que la dernière augmentation de celle-ci remonte à 2010.

J'ai eu quelques remarques concernant l'abandon du sapin de Noël place de l'église. Nous avons sur la commune, un sapin place de l'église, un au centre bourg, un vers la salle polyvalente et un vers la gare. Celui de la place de l'église était régulièrement vandalisé, vol de guirlandes et d'ampoules. Le Conseil a donc décidé de n'en conserver qu'un, au centre de la commune, vers la salle polyvalente.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2016. Cordialement.

Le Maire

Jacques Maurice

À nouveau, des habitants se plaignent du passage de démarcheurs pas toujours polis et quelquefois agressifs. Je vous conseille de leur demander l'autorisation du Maire de démarcher dans la commune. Dans tous les cas, leur dire que vous appelez les gendarmes s'ils n'ont pas cette autorisation et ne pas les laisser entrer dans votre habitation. Le N° de téléphone de la gendarmerie est le 03 81 63 60 60.

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations
- Proverbes et dictons

En page 4

- Histoire



Les dernières décisions du conseil

- **Suite aux travaux d'isolation phonique et thermique du groupe scolaire**, le Conseil municipal décide la réfection en peinture des salles de classe et autorise le Maire à déposer une demande de subvention. La dépense est évaluée à 21 149,67 € HT.

- **ERDF va procéder à l'enfouissement de ses réseaux avenue de la Saline**. Le Conseil municipal décide la construction de trottoirs du côté de la partie construite et d'enfourer également le réseau téléphonique. La dépense est évaluée à 151 200 € HT et une demande de subvention sera déposée à cet effet.

- **Le Conseil municipal décide la réfection de la voirie rue de l'Espérance et rue des Carrières**, suite aux travaux de réfection des logements réalisés par Habitat 25. La dépense est évaluée à 139 250 € HT et sera subventionnée.

- **Le Conseil municipal donne son accord pour la vente de gré à gré par contrat d'approvisionnement de bois**, pour un volume prévisionnel annuel de 70 m³. Pour ce faire, le Conseil municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

- **Pour étendre l'installation de l'éclairage public rue de la Grand Vye**, le devis VIGILEC de Voujeaucourt a été retenu pour un montant de 18 225 € HT. Le Conseil municipal sollicite l'aide financière du SYDED et s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

- **Suite à l'acquisition de terrain et à des échanges**, le Conseil municipal décide l'agrandissement du camping et la création d'un parcours de santé. Pour ce faire, il sollicite le concours du Conseil départemental du Doubs.

- **Pour l'exploitation des bois 2015**, le Conseil municipal retient les offres de l'entreprise LB FORET de CENDREY, pour un coût de 9,00 €/m³ pour abattage et façonnage et 6,50 €/m³ pour débardage des grumes.

- **Pour la maîtrise d'œuvre lors de la construction de salles de sport**, le Conseil municipal approuve la proposition de la commission de retenir ARCHI+TECH, pour la somme de 76 260 € HT, correspondant à la rémunération de la 1^{re} tranche.

- **Pour la coordination SPS et le contrôle technique lors de la construction de salles de sport**, le Conseil municipal décide de retenir respectivement l'APAVE SPS pour un montant de 3 216 € HT et SOCOTEC pour un montant de 7 250 € HT.

- **Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration**, le Conseil municipal accepte la convention d'honoraires proposée par la société CS2 SARL de Morteau, établie pour la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) pour un montant global et forfaitaire de 4 238 € HT.

- **Pour intégrer le périmètre du schéma d'assainissement au PLU en cours d'élaboration**, le Conseil municipal décide de le réviser, afin d'y intégrer la ZA du Deffois, rue du Canton d'Aval et la zone constructible rue des Sauniers.

- **Pour renouveler le stock de guirlandes pour les illuminations de fin d'année**, le Conseil municipal accepte le contrat de location triennale de l'entreprise BAZAUD de l'Hôpital du Grosbois, pour 5 guirlandes électriques pour un loyer unitaire de 104,50 € HT, soit 522,50 € HT par an pendant 3 ans.

- **Le Conseil municipal émet un avis défavorable à la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** proposée par M. Le Préfet de Région, Préfet du Doubs et confirme à l'unanimité, dans tous ses termes, la délibération prise le 2 octobre 2015, de rejoindre la Communauté de communes du Val d'Amour.

- **La parcelle de terrain à bâtir, section E784, d'une superficie de 877 m²**, située rue des Forges est vendue à M. RUBENS Raphaël, pour la somme de 45 000 €.

- **Pour la réalisation des travaux d'agrandissement du camping**, il est procédé à un échange de terrain avec la SCI MOULIN BILLERIEY-BARTHOULOT : ZN 53 pour la commune, ZN52 et ZN 849 pour la SCI MOULIN BILLERIEY-BARTHOULOT.

- **Signature des deux conventions pour renouveler les Francas** dans l'organisation et la gestion du périscolaire et du multi-accueil petite enfance, pour une durée limitée à 3 ans.

- **Le devis VIGILEC de Voujeaucourt est retenu pour installer l'éclairage public avenue de la Saline**, pour un montant HT de 41 858,50 €. Une demande de subvention sera déposée auprès du SYDED.

- **Les demandes de subvention inhérentes à la construction des salles de sport** sont déposées pour un montant global de 662 000 €, le financement communal étant de 238 000 €.

L'Espace Culturel et d'animation

• **Les 4 et 5 décembre 2015**, ensemble, nous avons fêté le Téléthon. Merci à tous les organisateurs bénévoles, sponsors, participants et donateurs qui ont tous œuvré pour la réussite de cette fête. Grâce à votre générosité, l'association TEL EST TON COMBAT a collecté la coquette somme de 7 500 €.

• **Le dimanche 20 décembre 2015**, les enfants des écoles ont apprécié le spectacle de Noël et les friandises offerts par la commune.

• **Le 30 janvier 2016**, soirée théâtrale organisée par le comité des fêtes, à 20 h 30, salle polyvalente.



L'Espace Culturel et d'animation

• **Le samedi 20 février 2016**, à partir de 20 h, à la salle polyvalente, aura lieu le repas dansant organisé par la commune, permettant aux anciens et nouveaux habitants de faire connaissance. Les inscriptions seront prises à partir de la fiche ci-annexée qui est à compléter et à retourner en mairie au plus tard le 12 février 2016, accompagnée d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, pour un règlement de 6 € par personne. Nous vous rappelons que cette manifestation est strictement réservée aux seuls habitants d'Arc et Senans.

• **Le vendredi 29 janvier 2016**, à la bibliothèque, conférence sur la verrerie de la Vieille Loye à 20 h 30.

• **Le 27 février 2016**, concours de tarot organisé par le comité des fêtes, à la salle polyvalente. Début des jeux à 20 h.

• **Le 9 avril 2016**, le comité des fêtes recevra Claude VANONI à la salle polyvalente. D'autres informations seront données ultérieurement concernant ce spectacle.

• **Le 19 mars 2016**, à la salle des fêtes, Fête mondiale du conte à 20 h 30.

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

• M. et M^{me} WOLFF Daniel et Mireille

• July-Ana RAMBOZ 30 novembre 2015

• Julia JANKOWIAK..... 13 décembre 2015

Naissances

• Augustine LEBLANC GUINET 2 octobre 2015

• Gaëlle JOLY 3 novembre 2015

• Milla SCHNEIDER 12 novembre 2015

• Anouk PICHON 15 novembre 2015

Décès

• Yvette DURIEUX née MARMET 18 octobre 2015

• Christelle MOMBERT née MARCHESINI .. 24 octobre 2015

• Michel LADRETTE 27 novembre 2015

• Alain PERRIN..... 2 décembre 2015

Informations

La Communauté de communes du canton de Quingey a établi son rapport annuel sur le service de la collecte, du tri et du traitement de l'ensemble des déchets pour l'année 2014. Le coût par habitant, pour les différentes prestations, s'établit comme suit :

PRESTATIONS	COÛT/HAB.
O.M.	30,70
Tri sélectif	5,17
Déchetteries et encombrants	29,45
Sensibilisation et amortissement	4,67
Charges de personnel	1,68
TOTAL	71,67

Remarques :

- Le coût des OM représente **43 %** du coût total du service.

- Le coût moyen par habitant du service déchets est de **71,67 €** pour **563,48 kg** de déchets collectés, triés et traités, soit moins de **0,13 € par kg**.

- Il existe encore, dans les ordures ménagères résiduelles, des éléments qui pourraient être triés (plastique, verre, bio-déchets).

Plus les déchets sont triés, plus on protège l'environnement et plus on réduit la hausse des coûts du service.

Le calendrier 2016 sur le service de la collecte de l'ensemble des déchets est disponible en mairie.

Nous rappelons que les jeunes d'Arc et Senans âgés de 11 à 15 ans sont accueillis de 13 h 30 à 17 h, chaque mercredi hors période de vacances scolaires, salle multimédias 52 Grande Rue, par un intervenant employé de la Communauté de communes du canton de Quingey. Durant les vacances scolaires, cet espace jeunes fonctionne chaque après-midi de la deuxième semaine des vacances, sauf pour Noël. Les jeunes se retrouvent autour du baby-foot, des 6 PC en réseaux, ou de la PS3, pour jouer ensemble, mais aussi pour organiser des sorties comme le Laser games, accrobranche, karting ou bubble bump... En 2016, les jeunes participeront encore, en février, à une collecte vestimentaire et alimentaire pour l'épi solidaire. L'accès à cet espace jeunes est gratuit, mais un dossier d'inscription est à compléter préalablement.

PROVERBES ET DICTONS :

- *A la Saint-Vincent, l'hiver monte ou descend*
- *Quand février commence en lion, il sort en mouton*
- *Au jour de la Sainte-Colette, commence à chanter l'alouette*

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

TOPONYMIE DES RUES

Suite à des recherches effectuées aux archives de la commune et à divers témoignages d'habitants d'Arc et Senans, la commission Histoire a tenté d'établir l'origine des noms de nos rues.

- **Rue de la Grand Vye** : Il est difficile de trouver une source fiable pour ce nom. L'hypothèse la plus vraisemblable est que « Vye » vient du latin « via », qui signifie routé, passage. On peut donc supposer qu'il s'agissait d'un axe de circulation autrefois important, d'où l'adjectif « grand ». Malheureusement, aucun texte ne permet de valider cette supposition.

- **Rue de la Grotte** : La route à travers champs qui relie la route de Rans au Deffois, s'appelait autrefois chemin du Deffois. En 1854, une épidémie de choléra menaçait la région et M. l'abbé Couteret organisa une procession jusqu'au lieu-dit les Essarts (essart : terre défrichée). La population ayant été épargnée, on construisit en remerciements, une chapelle votive appelée « des Essarts », puis « la Grotte », sans doute à la suite des apparitions de la Vierge dans la grotte de Lourdes en 1858.

- **Rue des Graduations** : Sur les anciens plans d'avant la Saline, ce chemin était appelé « chemin de la scierie ». Lorsque la Saline Royale fut construite entre 1775 et 1779, il apparut qu'amener l'eau salée de Salins par des saumoducs ne suffisait pas à obtenir un bon rendement pour le sel. Or, la graduation était un procédé utilisé depuis la fin du XVI^e siècle dans les salines allemandes et suisses. Elle consistait à concentrer les eaux salées par évaporation naturelle avant de les faire cuire, en les faisant ruisseler sur des fagots dans un immense bâtiment en bois ouvert à tous les vents de la plaine. A Arc et Senans, on construisit donc cet immense bâtiment (496 m de long) situé près de la Loue, au bout de l'actuelle rue des Graduations. On peut encore y voir la « maison du charpentier » chargé de surveiller l'ensemble et le bassin où s'élevait la machine hydraulique qui pompait en permanence les eaux salées.

- **Rue Mourolin** : Le nom viendrait d'un propriétaire qui avait cédé des terres à la mairie pour y construire de nouvelles maisons. Les Mourolain ou Mourolin sont attestés à Arc et Senans depuis le XVI^e siècle (cf. Abbé Létondal).

- **Rue des Forges** : À Roche, il y avait un haut-fourneau qui recevait du minerai de Buffard où il y avait des poches, de Lombard, de Goux, de Dampierre. Le fer de Roche avait même grande réputation et il était exporté jusqu'en Espagne. A partir de 1736, il fournissait de la fonte à la forge de Chatillon sur Lison, puis la Révolution l'intégra parmi les biens nationaux, ce qui entraîna sa vente. Une forge fut établie en 1809 ; à cette époque le four produisit jusqu'à 400 tonnes de fonte par an. C'est avec le fer de Roche que les calvaires du champ de foire et du bas de Senans ont été fabriqués.

- **Rue de la Burgonde** : Au lieu-dit « Le Crotot », furent découvertes dans les années 50, des sépultures de guerriers. Ces récentes découvertes font suite à d'autres plus anciennes, de sorte que c'est l'ensemble de la zone du chemin du Vernois jusqu'à la chapelle d'Arc qui est parsemé de squelettes d'une très grande taille. Les archéologues attribuent ces vestiges aux Burgondes au V^e siècle après Jésus-Christ durant la période dite des grandes invasions germaniques. À compter de l'an 406, les Germains déferlent en grand nombre sur notre province romaine pour s'y installer en se mêlant à la population gallo-romaine locale.

- **Rue des Tuileries** : La rue des Tuileries part de la place de l'église en direction du Château de Roche puis bifurque vers le Sud pour rejoindre la rue des Forges.

Le sol des hameaux du Deffois, du Vernois et de Senans est riche en argile pour la fabrication de tuiles et de briques.

Trois tuileries fonctionnaient encore en 1855 sur ces lieux : la plus ancienne et la plus importante par la qualité de ses produits était située à l'entrée du hameau du Vernois. Les deux autres tuileries étaient établies dans la section de Senans : l'une rue des Tuileries (près de l'église) fonctionna jusqu'en 1874 : de nouvelles fermes se construisaient dans ce secteur. L'autre, située près du cimetière aux Terroux, dépendait de la Saline de Chaux.

- **Impasse de l'Aiguille** : Son nom vient de l'aiguillage du PLM (Paris-Lyon-Méditerranée (future SNCF)) situé, à l'époque, à cet emplacement. En 1906, son existence est avérée.

... Suite au prochain numéro !

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M.T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet,

Impression : AEM GRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - 32368